

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20/11/2025

Date de convocation : 14/11/2025

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Marie Agnès FAYOLLE, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Bernadette MARTIN, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Valérie VENET

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE

N° 03.11.25

OBJET : QUOTE-PART RESEAU UNITAIRE – PARTICIPATION 2025 DE LA COMMUNE

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le 1er juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires.

Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.

Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2025 s'élève à 46 394.41 € à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune soit 1 907.10 € pour la commune de Coise

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération communautaire n° 19-0936 du 24 septembre 2019 actant le transfert de la compétence assainissement collectif,

Vu la délibération communautaire n°2025 10 22 du 21 octobre 2025

Vu le tableau présenté ci-dessous,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

DECIDE

1°- **FIXE** le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires d'égouts unitaires actualisés de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 069-216900621-20251120-03_11_25-DE

Réseau unitaire 2024 Kml actualisé COISE	Participation 2024 (341,01 €/kml)	Réseau unitaire 2025 Kml actualisé	Participation actualisée (391,65) €/kml)
4.82	1 634.65	4.89	1907.10

2°- **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance

Arnaud MOUNIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Arnaud Mounier.